

# Département de la Haute-Vienne

## ❖ Commune de DOMPS

### Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

#### **Nombre de Conseillers :**

|                    |             |
|--------------------|-------------|
| <i>en exercice</i> | <i>: 10</i> |
| <i>présents</i>    | <i>: 7</i>  |
| <i>représentés</i> | <i>: 0</i>  |
| <i>votants</i>     | <i>: 7</i>  |
| <i>Pour</i>        | <i>: 7</i>  |
| <i>Contre</i>      | <i>: 0</i>  |
| <i>Abstentions</i> | <i>: 0</i>  |

Le Conseil Municipal de la commune de DOMPS s'est réuni en session ordinaire, le trois février deux mil vingt-six à 20h30, suivant convocation en date du vingt-sept janvier deux mil vingt-six, sous la présidence de Mme BOUR Coline, Maire.

**Étaient présents :** Mme BOUR Coline, Mr BOUTY Serge, Mr BREUX Sylvain, Mr CHASSAGNE Yannick, Mr MONTHEIL Jean Pierre, Mr CHARIAL Nicolas, Mr LEROUSSAUD Sébastien

**Membres excusés ayant donné pouvoir :**

**Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir :** Mme BELLET Béatrice, Mme CYRILLE D'HOOP Aurore, Mr VERHELST Eduard

**Date de convocation du Conseil Municipal :** le 27 janvier 2026

**Secrétaire de séance :** Mr CHARIAL Nicolas

#### Délibération 2026/002 en date du 3 février 2026

#### Sécurisation de la façade de l'Eglise : demande de subvention auprès des services de l'Etat - DETR

Madame le Maire informe que suite aux intempéries, l'une des façades de l'Eglise est endommagée et que cette dégradation constitue un risque de sécurité pour les usagers. En effet des pierres sont en équilibre et peuvent se désolidariser.

Madame le Maire présente le devis de la SARL GOURDON d'un montant de 10 348,00€ HT, les travaux sont détaillés comme suit : nettoyage, piquage, pose et dépose d'un échafaudage et rejoindre sur pierres.

Il est précisé que ces travaux de sécurisation sont éligibles au soutien financier de l'Etat par le biais de la DETR. Madame le Maire informe que ces travaux peuvent être subventionnés à hauteur de 60%.

#### **A l'unanimité le conseil municipal décide :**

- D'autoriser Madame le Maire à engager la demande de subvention auprès des services de l'Etat au titre de la DETR 2026.
- De dire que les crédits seront inscrits au budget primitif 2026.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

En Mairie le 3 février 2026

Le Maire

Accusé de réception en préfecture  
087-218705804-20260203-2026-002-DE  
Date de réception préfecture : 05/02/2026

